

peu profondes, à fond rouge, de grandeur variable, autour de la verge et de l'anus : ces ulcérations étaient semblables à celles qui résultent des excoriations du derme, par suite de la malpropreté. L'enfant, nourri par sa mère, n'avait rien sur le corps et dans la bouche ; il était d'ailleurs très-chétif, et on le confia à une nourrice de la campagne.

Celle-ci, âgée de vingt-cinq ans, mère de quatre enfants, le dernier venu ayant un an, n'avait jamais eu d'affections cutanées ; elle vivait sagement à la campagne avec son mari, homme de bonne conduite et digne de toute confiance.

Quinze jours après avoir reçu ce nourrisson, à l'occasion d'une morsure au sein gauche par son propre enfant, le bout du sein devint malade et s'ulcéra. Plus tard vinrent des boutons sur le corps et à l'extérieur des parties génitales.

Son enfant, qui avait continué de teter, eut également des boutons aux cuisses et autour de l'anus.

Épouvantée de ces accidents survenus après la venue du nourrisson malade qui lui avait été laissé, craignant qu'il en fût la cause, et fatiguée de ne pas le voir profiter comme ses enfants propres, elle le rendit à ses parents au bout de deux mois.

Elle s'occupa ensuite de se faire guérir, car elle avait des plaques muqueuses au fond de la gorge, des syphilides papuleuses sur tout le corps, des plaques muqueuses aux parties génitales externes. J'ai examiné le mari, qui n'avait rien au corps et aux parties génitales, qui n'avait aucune cicatrice ancienne, et qui assurait n'avoir jamais contracté le mal vénérien, tout en ayant conservé ses relations avec sa femme.

Je prescrivis un traitement antisiphilitique à suivre pendant deux mois. Les pilules de Sédillot, deux par jour, en formaient la base, et la malade guérit.

Ici la nourrice était infectée, cela ne fait aucun doute ; mais ce qu'il faut déterminer, c'est l'origine du mal. Le mari, trop heureux pour lui d'avoir partagé le danger sans en éprouver de mal, ne saurait en être responsable. La femme, il est vrai, pouvait bien avoir été punie par la syphilis d'une faute qu'elle aurait commise ; mais cela ne m'a pas paru probable, d'après ses réponses. Elle a nié le fait, ce qui ne prouve rien, je le sais, mais comme elle ne demandait pas d'argent pour le dommage à elle survenu, comme elle ne semblait pas avoir peur de son mari qu'elle paraissait dominer, circonstances qui auraient pu l'engager à dissimuler la cause de son mal, il y a lieu d'ajouter foi à ses réponses ; de plus, je l'ai interrogée seule, et elle m'a répondu avec une telle franchise, qu'il n'y avait pas plus de honte à avouer une faute si elle l'avait commise. Elle a paru ne rien déguiser. Chez cette femme, un enfant malade et justement suspect arrive ; bientôt après, elle et son enfant tombent malades, présentent des signes incontestables de syphilis secondaire et elle rapporte son mal au contact de l'enfant étranger. Il est probable que cette femme a raison, du moins je pense comme elle à cet égard ; mais entre cette probabilité, si grande qu'elle soit, et une certitude absolue, il y a encore une différence que d'autres faits pourront seuls rapprocher.

Voici une observation des plus curieuses, que j'ai recueillie en faisant mon service d'inspection au bureau des nourrices de la rue Sainte-Apolline. On y voit une femme donnant le jour à trois enfants syphilitiques infectants successivement trois nourrices prises au bureau. Le hasard permit que les enfants fussent donnés à des femmes provenant du même département, et ce n'est qu'à la troisième fois, par la reproduction du même nom de famille Leroy, qu'on s'aperçut de l'origine des accidents syphilitiques communiqués aux trois nourrices différentes du même pays.

OBSERVATION VII. — *Syphilis de l'enfant à la nourrice et à l'enfant de la nourrice.* — *Infection de trois nourrissons à quelques années de distance par trois enfants d'une femme atteinte de syphilis constitutionnelle.* — Une femme Leroy, ayant eu la syphilis, et n'en présentant plus de traces, donne un premier enfant à une nourrice du bureau municipal de la rue Sainte-Apolline ; peu de temps après l'enfant meurt et la nourrice est infectée. Elle a plus tard un second enfant qu'elle donne à une seconde nourrice prise au même bureau ; l'enfant paraît sain, on l'accepte sans savoir d'où il vient et sans faire attention à ce qui s'était passé. Cet enfant tombe bientôt malade, et meurt après avoir communiqué la syphilis à la nourrice.

La femme Leroy devient enceinte de nouveau, accouche d'une enfant de belle appa-

rence, et qu'on présente encore au bureau de la rue Sainte-Apolline, pour l'envoyer en nourrice. L'administration reçoit l'enfant, sans s'occuper de son origine et sur mon certificat de bonne santé apparente le donne à une nourrice bien portante.

Au bout d'un mois, l'enfant a mal à la gorge, des ulcères dans la bouche ; puis la nourrice souffre du mamelon, des ulcérations de mauvaise nature s'y développent des deux côtés, et le médecin du pays, qui reconnaît une syphilis communiquée par l'enfant, traite cette femme, sans cependant la guérir complètement. Disons enfin qu'une fille de sept ans, qui jouait sans cesse avec le nourrisson, le faisait boire, l'embrassait continuellement, fut à son tour et après la nourrice prise de mal à la gorge, d'ulcérations aux amygdales, et de syphilides tuberculeuses au pourtour de l'anus.

Au bout de sept mois, la nourrice vint à Paris avec sa propre fille et son nourrisson. C'est alors que je pus les examiner.

La femme offrait aux deux seins les cicatrices d'ulcérations guéries ; la peau n'offrait rien de particulier à la surface du corps, de la tête, ni à l'extérieur des parties génitales. L'intérieur de la gorge était la seule partie malade. On y voyait une rougeur livide sur le voile du palais, le pharynx et les piliers des amygdales. Les tonsilles, très-volumineuses, offraient, celle de droite, une ulcération grisâtre, profonde, inégale, aux fonds rouges, calleux et coupés à pic ; celle de gauche, une induration très-prononcée. En outre il y avait une ulcération à la face interne de la joue, sur le repli muqueux de la dernière molaire inférieure. Quelques ganglions cervicaux sous-maxillaires et occipitaux étaient engorgés.

La fille de la nourrice, âgée de sept ans, n'offrait plus que les traces d'un mal de gorge à peu près guéri. Sur les amygdales hypertrophiées et endurcies, il n'y avait plus trace d'ulcération. Les parties génitales étaient saines, et l'anus offrait encore, avec une rougeur livide circulaire à base indurée, une seule plaque muqueuse en voie de réparation.

Le nourrisson n'avait rien de particulier sur le corps ni sur les parties génitales ; il offrait seulement dans l'arrière-bouche une coloration rouge livide, étendue, des amygdales hypertrophiées et ulcérées d'un côté, de petits ulcères à surface grisâtre inégale et dure à la base de la langue.

Cette observation est des plus concluantes et ne laisse aucun doute sur la possibilité de la transmission par contagion des accidents syphilitiques secondaires, car trois enfants d'une même femme infectée de syphilis, ayant eux-mêmes une syphilis constitutionnelle sur la nature de laquelle il n'y a pas de doute à élever, ont transmis la syphilis à trois nourrices et à leurs enfants. En présence d'un pareil fait, toute discussion doit cesser, ou il n'y a pas de science possible.

OBSERVATION VIII. — *Syphilis de l'enfant à la nourrice* (Hunter). — Un enfant fut accusé d'avoir transmis la maladie vénérienne à sa nourrice.

Le père avait eu une gonorrhée deux ans avant son mariage et quatorze ans avant la naissance de l'enfant.

La mère avait eu un premier enfant, puis un second, qui vinrent bien portants. Le troisième arriva mort à la fin du cinquième mois. Le quatrième vint à sept mois, à peine recouvert d'épiderme, atteint de dysentérie, et il mourut presque aussitôt. Le cinquième vint à huit mois, très-chétif et offrit au bout de quelques jours, sur le corps et dans la bouche, un grand nombre de vésicules remplies d'un pus clair. Il mourut au bout de trois semaines. On l'avait confié à une nourrice. Celle-ci, peu après la mort de l'enfant, eut des *ulcères au mamelon*, puis des *glandes* dans l'aisselle, puis *très-mal à la gorge* sans lésion locale, puis une *éruption sur la peau* avec chute de l'épiderme des mains et des doigts, puis des *onyxis* avec chute des ongles aux mains et aux pieds.

Hunter, dans cette observation (1) dont je viens de donner l'analyse, nie la syphilis de l'enfant et de la nourrice. Chez cette dernière, il ose même attribuer au mercure l'ulcération des doigts et la chute des ongles. Mais une remarque à faire, c'est que Hunter, en niant la syphilis, ne peut dire quelle maladie il a eue sous les yeux. Ce n'est pas la syphilis, faites-en ce que vous voudrez.

(1) Hunter, *Traité de la maladie vénérienne*, avec des additions par P. Ricord, Paris, 1859.

Voici une seconde observation de Hunter, que ce grand chirurgien a reléguée dans un endroit de son livre où il est assez difficile de la trouver, et qui est dissimulée sous le titre de *Maladies qui ressemblent à la syphilis constitutionnelle* (1), Hunter a toutes les faiblesses des hommes systématiques; il écarte ce qui le gêne. Un fait se rencontre, et parce qu'il ne cadre guère avec la théorie, c'est le fait qui a tort, et il le considère comme formant une aberration de la nature.

OBSERVATION IX. — *Syphilis de l'enfant à la nourrice* (Hunter). — Une dame nourrit deux enfants, et donne au sien le sein droit, à l'autre le sein gauche.

Au bout de six semaines, le mamelon gauche s'ulcère et tombe par suite des progrès du mal; la cicatrisation eut lieu trois mois après le début des accidents. Alors l'enfant étranger avait la respiration courte, des aphthes dans la bouche, et il mourut de consommation, le corps couvert d'ulcères. Bientôt après, la nourrice avait des douleurs lancinantes dans diverses régions, et eut sur les bras et sur les cuisses une éruption de plaques dont plusieurs devinrent des ulcères. Elle fut soumise à un traitement mercuriel.

Trois ans après, elle eut un enfant dont l'épiderme se détachait en plusieurs points, dont le corps présentait une éruption squameuse et qui mourut au bout de neuf semaines. On l'avait confié à une nourrice. Celle-ci peu après eut de la céphalalgie, de la douleur dans la gorge et des ulcérations sur les seins. Entrée dans un hôpital et traitée par le mercure, elle sortit non guérie. Les os du nez et du palais s'exfolièrent, et quelques mois après elle mourut dans un état de consommation.

La dame se traita par les bains de mer et la tisane de Lisbonne, ses ulcères aux bras et aux cuisses guérissent en un mois. Un an après, elle eut un nouvel enfant très-faible, qui mourut avant la fin du mois. Enfin, après dix mois, elle vit les ulcères s'ouvrir de nouveau, suppurer pendant une année et disparaître pour toujours.

Qu'est-ce donc qu'une maladie transmise par un enfant au sein d'une femme, infectant son organisme, amenant des plaies sur sa peau, modifiant le produit d'une conception ultérieure, de manière à donner lieu à la naissance d'un enfant ulcéré lequel infecte une autre nourrice sur les seins, dans le pharynx, sur les os, partout enfin, au point de la faire périr? Qu'est-ce donc, si ce n'est la syphilis ou la syphiloïde, mot que Hunter a cherché sans pouvoir le rencontrer, car il y pensait en disant, à propos de ce fait, qu'il se forme chaque jour des poisons nouveaux qui ressemblent beaucoup au poison vénérien; de sorte que ce n'est pas par les points de ressemblance, mais par ceux de dissemblance qu'il faut les juger?

Encore un fait de Hunter ressemblant à la syphilis et n'étant pas de la syphilis (2).

OBSERVATION X. — *Syphilis de l'enfant à la nourrice* (Hunter). — Un enfant né de parents sains en apparence fut confié à une nourrice trois semaines après sa naissance. Sa peau présentait des desquamations, et il y avait des excoriations autour de l'anus. On eût dit que la partie avait été échaudée. Il y avait aussi des desquamations sur les lèvres et des aphthes dans la bouche. Il mourut au bout de quinze jours, n'ayant tété que le sein gauche.

La nourrice continua d'allaiter son propre enfant et chercha un second nourrisson. Cinq semaines après la mort du premier nourrisson, elle eut un ulcère au mamelon gauche, puis deux jours après, une éruption de quinze jours sur le corps, les bras et les cuisses. Cette éruption était comparable à celle de la variole.

A ce moment une glande de l'aisselle suppura, fut ouverte et guérit rapidement.

Au contraire, quelques pustules de l'éruption cutanée devinrent de larges ulcères et se couvrirent de croûtes, puis une ulcération vint sur l'amygdale gauche et l'on fit un traitement mercuriel pendant six semaines. Hunter le fit suspendre et la nourrice guérit provisoirement; elle eut plus tard un abcès au sein, près du mamelon, et une nouvelle éruption au visage; enfin tout disparut.

(1) Hunter, *loc. cit.*, p. 785.

(2) Idem, *loc. cit.*, p. 789.

L'enfant avait été retiré à cette nourrice cinq jours après le début de l'éruption et donné à une seconde nourrice. Il eut au bout de quelques jours une éruption pustuleuse sur la tête et des excoriations dans la bouche qui le gênaient pour têter; il eut une éruption sur la face, les genoux et les pieds. On le ramena à Londres sans lui faire aucun traitement, et, donné à une troisième nourrice, il guérit rapidement.

Cette nourrice eut aussi des accidents inflammatoires au sein, une ulcération au mamelon et puis une éruption aux cuisses et aux jambes. Elle guérit sans rien faire. Son lait s'était tari; mais pour amuser son propre enfant, elle lui mettait dans la bouche le mamelon du sein qui avait été malade. Cet enfant devint malade de la même manière que le nourrisson. Tous deux prirent du mercure et guérèrent.

La troisième nourrice, de même que la précédente, fut affectée en peu de temps, mais les taches se montrèrent encore moins nombreuses: on eût dit que la maladie perdait beaucoup de sa force, car chaque infection nouvelle offrait un caractère moins malin que les précédentes. La malade guérit sans prendre aucun médicament.

Qu'est-ce donc encore que cette maladie communiquée d'un enfant à trois nourrices successivement et à l'enfant d'une de ces nourrices? Quel nom donner à ce poison nouveau susceptible de se transmettre comme la syphilis, sans être la syphilis, d'après Hunter? Lui donnerons-nous le nom de syphiloïde? Mais ce terme n'est qu'un masque pour l'ignorance. Nous n'avons pas les mêmes raisons que Hunter pour alléguer ce fait dans l'ombre. Nous préférons, en vertu de l'analogie, voir dans ce fait un exemple évident de syphilis secondaire du nouveau-né transmise à sa nourrice par l'inoculation.

Putegnat (1) et Diday (2) ont cité beaucoup de faits de ce genre. Ceux de ce dernier auteur ont surtout une grande importance; élève de Ricord, on ne peut lui opposer son inexpérience, et il adopte aujourd'hui cette doctrine à laquelle il apporte l'appui de nombreuses observations.

Tels sont les faits que l'on peut invoquer en faveur de la transmission de la syphilis des enfants nouveau-nés à leur nourrice. Ils n'ont pas tous la même valeur ni le même degré d'importance; ils ne peuvent tous servir à la solution de la question. Il faut pour cela les diviser et les classer selon leur importance.

Quelques faits, comme ceux de Hunter, de Cullerier, de Bouchacourt, de Putegnat, de Diday, de Rollet et les miens, offrent un caractère de certitude qui ne permet pas le doute sur l'origine de la contagion; d'autres, au contraire, analogues au dernier exemple que j'ai rapporté, et parmi lesquels nous trouvons ceux de Bertin et de Rayer, ne donnent que des probabilités en faveur de la contagion par l'enfant, mais ne la démontrent peut-être pas d'une manière rigoureuse. Quelques-uns, enfin, ne représentent qu'une opinion dénuée de preuves.

C'est en laissant de côté cette dernière catégorie de faits pour ne plus consulter que les deux autres, que nous croyons devoir conclure en disant:

La syphilis congénitale, assez rare dans la ville, est très-commune chez les enfants trouvés.

Il faut traiter la nourrice et l'enfant par le mercure contre les accidents secondaires, et par l'iodure de potassium s'il y a des accidents tertiaires de syphilis.

La syphilis congénitale peut se transmettre du nourrisson à la nourrice, et c'est un devoir pour le médecin d'ordonner l'isolement des nouveau-nés syphilitiques.

Les enfants nés avec la syphilis doivent être nourris au biberon à la campagne, ou bien les nourrices doivent être averties qu'on leur donne un enfant syphilitique.

(1) Putegnat, *Histoire et thérapeutique de la syphilis des nouveau-nés et des enfants à la mamelle*. Paris, 1854.

(2) Diday, *De la syphilis des nouveau-nés et des enfants à la mamelle*. Paris, 1864.